



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 51246

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le transfert aux régions de la gestion des pôles de compétitivité. La prochaine loi de décentralisation aménagerait les compétences des régions autour de quatre pôles ainsi nommés « développement économique et emploi, aménagement du territoire et transition énergétique, formation professionnelle, transport ». Le Gouvernement envisage une attribution de compétences exclusives pour ces pôles et non partagées avec d'autres acteurs publics. Afin de faire de l'économie et de l'emploi une compétence première des régions, un accord entre l'État et associations représentatives des collectivités territoriales aurait été conclu indiquant davantage de transferts aux régions. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement au regard de sa volonté de faire de l'économie et de l'emploi la compétence première des régions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51246

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1996

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)